**12èmes RENCONTRES NATIONALES DE LA CNCD A SETE**

*Les 11 et 12 octobre 2018*

***Quelques propositions à l'issue du forum***

***"Voter pour une liste communale sans débattre d'un programme intercommunal, est-ce démocratique ?"***

Depuis de nombreuses années, les modifications sociales, sociétales, économiques, ont conduit à une transformation majeure de nos espaces d’activités. C’est pourquoi sont nés les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), afin de proposer une réponse aux évolutions des modes de vie et aux capacités des communes à agir individuellement.

Cette organisation territoriale est, de l’avis général, indispensable pour rendre les institutions locales aptes à faire face aux défis du 21ème siècle.

Cependant, alors que les EPCI, quelles que soient leur taille et la population qu’ils comptent, sont aujourd’hui incontournables et portent des enjeux majeurs pour le développement local, les problématiques liées à cette échelle de décision sont largement absentes des débats communaux.

La question du suffrage universel direct (SUD) comme mode d'élection pour les intercommunalités est restée en suspens depuis l'adoption des lois MAPTAM et NOTRe.

Sur le plan des principes, le SUD découle d'une logique démocratique évidente. Des structures qui perçoivent l'impôt, dont les décisions organisent l'essentiel de la vie publique locale, devraient faire l'objet d'une élection directe, même si ce ne sont pas des collectivités locales au sens juridique du terme.

Le fléchage mis en place pour la désignation des conseillers communautaires lors des élections municipales de 2014 avait été présenté comme une étape avant de passer au SUD pour celles de 2020. Or rien n'a bougé. Le consensus se fait toujours plus facilement sur le statu quo.

Cette étape ne sera donc pas franchie lors de la prochaine échéance, malgré les engagements préalablement pris dans ce sens.

Si nous restons muets, la prochaine campagne municipale risque de produire les mêmes insuffisances démocratiques qu'en 2014 : les candidats aux municipales garderont le silence sur cette part essentielle de leur mandat potentiel. Les enjeux et les projets intercommunaux ne seront pas abordés au cours de la campagne. Leur profession de foi sera entièrement consacrée aux questions communales dont une large part dépend pourtant des décisions prises au niveau intercommunal.

Il n'est donc pas surprenant que les habitants des intercommunalités ignorent comment s'articulent les compétences et actions respectives de leur commune et de leur communauté de communes, d'agglomération ou de leur métropole. Il n'est pas surprenant non plus que beaucoup d'élus communaux n'en sachent pas plus qu'eux et s'en plaignent lors de réunions d'élus.

Voter seulement pour une équipe municipale est-ce suffisant quand la décision et les débats sont ailleurs ? La question mérite d'être posée et débattue.

Réunis à Sète pour leurs Rencontres 2018, sous l'égide de leur Coordination Nationale, les Conseils de Développement demandent que ne soit pas enterré le lien entre les électrices et électeurs et leur intercommunalité.

Ils déplorent que la question de l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct ne soit pas largement discutée. Ils envisagent de lancer un débat ouvert sur la Réforme territoriale avec les Conseils de Développement répartis sur l'ensemble du territoire.

Ils portent des exigences démocratiques dans leur territoire respectif pour les municipales de 2020 afin que les politiques et projets relevant de l'intercommunalité soient débattus pendant la campagne électorale et que tous les élus et les habitants de ces intercommunalités soient régulièrement tenus informés des décisions prises par leurs représentants.

***Les Conseils de Développement demandent donc :***

# Que lors de la prochaine campagne pour les élections municipales, des débats décentralisés soient organisés pour présenter les grands axes des programmes intercommunaux portés par les différents courants politiques

#  Que figurent les orientations du programme intercommunal sur les professions de foi des listes candidates aux municipales

#  Que soit explicitée la manière dont, tout au long de leur mandat, les futurs conseillers intercommunaux informeront leur

conseil municipal et la population de la commune sur les projets et décisions intercommunales.